



## Conseil municipal du 29 Mars 2021 Procès-verbal de la séance

**Date de convocation** : 19 mars 2021  
**Date d'affichage de la convocation** : 20 mars 2021  
**Date d'affichage du compte-rendu** : 2 avril 2021

### Nombre de conseillers

Élus : 27  
En exercice : 27  
Présents : 18

**L'an deux mil vingt et un le 29 mars**, à 18 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, non pas dans le lieu habituel de ses séances, mais à la salle de danse de la Ferme du Plessis, en raison des contraintes liées à la crise sanitaire sous la présidence de M. Germain DUPONT, Maire.

**Présents** : M. DUPONT Germain - M. Cédric TOUCHAIS – MME Christiane MAILLARD – M. Luc DINO – MME Dilara SAPIN – M. Gérard NEPPER – MME Séverine TERRE – M. Stéphane SOL – M. Alain BAUDU – MME Magali CHAPET- MME Rosalie SIMEONI HUYNH – M. Alexis DELRIU – MME Hermine RAKOTOMALALA (Arrivée à 18h24 – vote sur les 2 dernières délibérations) – M. Pascal LETERRIER – MME Amina MEKKID-TIMSI – M. Abdelhakim KADDOUR – M. Antoine ROBERT – Philippe MUSSEAU.

**Absents** : MME Anne Isabelle KLING (Pouvoir à M. Cédric TOUCHAIS) – M. Marc CROSNIER (pouvoir à M. Germain DUPONT) – M. Patrick FLORY (pouvoir à M. Germain DUPONT) - MME Sabrina VUMI (pouvoir à M. Luc DINO) - M. Nicolas LE PROVOST- MME Mélanie LLOPIS Y CIRERA (Arrivée après le vote des délibérations) – MME Nathalie LESCANE- MME Morgane MARQUES – MME Sabine TAMIN.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal. **M. Gérard NEPPER** a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

### ORDRE DU JOUR

#### I. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

#### II. Rendu-compte des Arrêtés et décisions pris par le Maire :

- Décisions et Arrêtés municipaux du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 15 mars 2021

#### III. Délibérations

##### Finances

- Modification des tarifs de la Médiathèque.

##### Administration Générale et Ressources Humaines

- Avis sur le pacte de gouvernance entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et ses communes membres.
- Modification du tableau des effectifs.



## Urbanisme

- Avenant n°1 à l'avenant d'adhésion de service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de la ville de Tigery à la CA GPS.

## - Questions diverses

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Monsieur Gérard NEPPER est élu secrétaire de séance

### I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020**

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est adopté par les élus présents et représentés et n'appelle aucune observation.

### II. **Rendu-compte des Arrêtés pris par le Maire :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le tableau reprenant l'ensemble des arrêtés pris du 1<sup>er</sup> Décembre 2020 au 15 mars 2021 dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire. La majorité des arrêtés concernent les travaux de voirie sur la ville et les autorisations données pour les réaliser. Un arrêté a été pris portant opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au Président de la CA GPS. Deux arrêtés de délégation de signature ont été pris pour MMES CANAL et CHEVALIER dans le cadre de leurs fonctions au service Etat Civil. Le rendu compte des arrêtés n'appelle aucune observation des élus présents ou représentés.

### III. **Délibérations**

## **1. MODIFICATION DES TARIFS DE LA MEDIATHEQUE**

### **RAPPORTEUR : Dilara SAPIN**

**VU** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération municipale n° 2014/46 en date du 20 novembre 2014 relative à la tarification de la médiathèque,

**VU** le souhait d'instaurer la gratuité pour les résidents de la commune et une tarification différente pour les résidents hors communes à compter du 15 avril 2021,

**VU** l'avis formulé par la commission générale en date du 08 mars 2021,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de Tigery de favoriser l'accès à la médiathèque aux Tigériens en adoptant la gratuité relative à l'abonnement,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur ;

**Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité**



**RAPPORTE** la délibération municipale n° 2014/46 en date du 20 novembre 2014,

**APPROUVE** la nouvelle tarification ci-dessous à partir du 15 avril 2021,

RESIDENT COMMUNE	0 euro
RESIDENT HORS COMMUNE	5 euros / an

**PRECISE** que les emprunts non rendus après deux relances écrites entraîneront la suppression des prêts.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne,

## **2.AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD ET SES COMMUNES MEMBRES**

**RAPPORTEUR : Germain DUPONT**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-11-2,

**VU** les statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

**VU** la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, dite engagement et proximité, prévoyant la possibilité pour les EPCI d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et l'intercommunalité,

**VU** la délibération du 7 juillet 2020 du conseil communautaire de Grand Paris Sud adoptant le principe de finaliser un pacte entre les communes membres et l'intercommunalité,

**CONSIDERANT** que les bases de la gouvernance ont posé qu'au-delà du fonctionnement quotidien de l'intercommunalité, l'ambition de l'exécutif renouvelé est de faire évoluer son fonctionnement interne et d'améliorer l'association des communes aux prises de décisions.

**CONSIDERANT** que le pacte de gouvernance doit être l'expression politique du projet qui lie la communauté et ses communes membres et traduire la dimension du « bloc communal » consolidé et vivant,

**CONSIDERANT** que ledit pacte doit :

- Traduire les ambitions et les principes fondateurs du fonctionnement intercommunal sur notre territoire.
- Décrire un processus décisionnel ouvert et partagé, efficace pour faire face aux défis qui se posent au territoire.
- Approfondir et améliorer les grands principes régissant la chaîne de réflexion et de décision.
- Réinterroger le format des instances, leur efficacité, leur efficience...



**CONSIDERANT** qu'il revient aux communes membres de se prononcer sur le projet de pacte de gouvernance, avant son adoption définitive par le conseil communautaire,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur ;

**Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**EMET** un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance à conclure entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et ses communes membres.

**PRECISE** que le pacte de gouvernance sera adopté par le Conseil communautaire de Grand Paris Sud, après avis des communes membres.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit pacte.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne,

### **3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION, SUPPRESSION DE POSTES, MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE.**

**Rapporteur : Cédric TOUCHAIS**

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

**CONSIDERANT** la nécessité de toiler le tableau des effectifs compte tenu des récents recrutements dans la filière technique et administrative sur des postes créés mais non pourvus.

**CONSIDERANT** les avancements de grade d'un agent Educateur sportif, de 2 agents atsems, d'un agent technique et d'un agent administratif qui nécessitent la création d'un poste d'atsem principal 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'éducateur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier à la hausse des durées hebdomadaires d'agents titulaires et contractuels annualisés au service restauration et de créer un poste annualisé à 18h55.

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un poste supplémentaire de brigadier chef principal dans la filière Police, compte tenu du recrutement d'un agent de police en cours.

**CONDIDERANT** l'avis favorable du Comité Technique



**CONSIDERANT** que le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal du 12 octobre 2020 doit être remplacé par le présent pour respecter la réglementation en vigueur,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur ;

**Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** de remplacer la délibération n°2020/31 du 12 octobre 2020 et de modifier le tableau des emplois dont la durée hebdomadaire est exprimée en minutes.

pour les agents annualisés à temps non complet à compter du **29 mars 2021** :

	Emplois	Nbre autorisé par le Conseil	Pourvus	Non pourvus	Reste à pourvoir
<b>ADMINIST.</b>	Attaché territorial	3 à tps complet	2 à tps complet	1 à tps complet	1
	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 à tps complet	1 à tps complet		0
	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 à tps complet	1 à tps complet	1 à tps complet	0
	Rédacteur	2 à tps complet	1 à tps complet	1 à tps complet	0
	Adj. adm. ppal 1 <sup>ère</sup> cl	1 à tps complet		1 à tps complet	0
	Adj. adm. ppal 2 <sup>ème</sup> cl	3 à tps complet	3 à tps complet		0
	Adjoint adm.	4 à tps complet	3 à tps complet	1 à tps complet	0
<b>TECHNIQUE</b>	Technicien ppal 1 <sup>ère</sup> cl	1 à tps complet	1 à tps complet		0
	Technicien territorial	1 à tps complet		1 à tps complet	0
	Agent de maîtrise	2 à tps complet	2 à tps complet		0
	Adj. techn. ppal 1 <sup>ère</sup> cl	3 à tps complet	1 à temps complet	2 à tps complet	0
	Adj. techn. ppal 2 <sup>ème</sup> cl	8 à tps complet 1 à 28h hebdo	5 à tps complet	3 à tps complet 1 à 28h hebdo	0
	Adj. techn.	7 à tps complet 1 à 33h45 hebdo 1 à 30h19 hebdo 1 à 28h32 hebdo 1 à 25h40 hebdo 1 à 22h47 hebdo 1 à 18h55 hebdo	5 à tps complet 1 à 33h45 hebdo 1 à 30h19 hebdo 1 à 28h32 hebdo 1 à 25h40 hebdo 1 à 22h47 hebdo 1 à 18h55 hebdo	2 à tps complet	0
<b>SOCIAL</b>	Moniteur-éducateur et intervenant social	1 à tps complet	1 à tps complet		0
	ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> cl	2 à 28h00 hebdo	2 à 28h00 hebdo		0
	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	6 à 28h00 hebdo 1 à 20h07 hebdo 1 à 14h21 hebdo	2 à 28h00 hebdo 1 à 20h07 hebdo 1 à 14h21 hebdo	4 à 28h00 hebdo	0
<b>ANIMATION</b>	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> cl	1 à tps complet	1 à tps complet		0
	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> cl	1 à tps complet		1 à tps complet	0
	Animateur territorial	4 à tps complet	4 à tps complet		0
	Adj. anim. ppal 1 <sup>ère</sup> cl	1 à tps complet		1 à tps complet	0
	Adj. anim. ppal 2 <sup>ème</sup> cl	8 à tps complet	6 à tps complet	2 à tps complet	0



	Adj. anim.	8 à tps complet 1 à 18h00 hebdo 1 à 28h00 hebdo 2 à 27h10 hebdo 1 à 24h10 hebdo 1 à 23h10 hebdo	6 à tps complet 1 à 18h00 hebdo 2 à 27h10 hebdo 1 à 24h10 hebdo 1 à 23h10 hebdo	2 à temps complet 1 à 28h00 hebdo	0 0 0 0 0
<b>CULTUREL</b>	Adjoint du Patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> cl	1 à 31 h hebdo		1 à 31 h hebdo	0
	Adjoint du Patrimoine	1 à 17h hebdo 1 à 22h hebdo	1 à 22h00 hebdo	1 à 17h00 hebdo	0
<b>SPORT</b>	Educ. Sportif APS Principal 2ème classe	1 à tps complet	1 à tps complet		0
	Educ. Sportif APS	1 à tps complet		1 à tps complet	
<b>POLICE</b>	Chef de service de police municipale	1 à tps complet		1 à temps complet	0
	Brigadier-chef principal	2 à tps complet	1 à tps complet		0
	Gardien brigadier	1 à tps complet		1 à tps complet	0

#### **4.AVENANT n° 1 A L'AVENANT D'ADHESION DE SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS DE LA VILLE DE TIGERY A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD**

##### **RAPPORTEUR : Germain DUPONT**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 permettant la création de services communs entre un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres pour l'exercice de missions opérationnelles ou fonctionnelles,

**VU** l'arrêté inter préfectoral n° 2015-PREF-DRCL/955 du 15 décembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart,

**VU** la délibération n° DEL-2017/265 du conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud en date du 27 juin 2017 approuvant l'adhésion des communes de Tigery et Etiolles au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols,

**VU** la délibération municipale n° 2018.02 en date du 17 janvier 2018 relative à l'adhésion de la ville de Tigery au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,

**VU** l'avenant d'adhésion de la commune de Tigery au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols en date du 04 avril 2018,

**VU** l'évolution du document et de son approbation par le bureau communautaire de Grand Paris Sud en date du 19 janvier 2021,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de Tigery de modifier le périmètre d'intervention du service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) en confiant la co-instruction de tous les dossiers sur l'ensemble de son territoire,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de modifier l'avenant d'adhésion de la commune de Tigery au service commun d'instruction des ADS,



**COMMUNE DE TIGERY**  
République Française - Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry - Canton d'Épinay-sous-Sénart

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur ;

**Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** d'approuver l'avenant n°1 à l'avenant d'adhésion au service commun entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et la commune de Tigery.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tous les documents afférents.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne,

**- Questions diverses**

Pas de questions diverses

**Pour information :**

Madame Dilara SAPIN précise aux membres du Conseil Municipal que le site internet de la ville est en cours de refonte pour intégrer les mentions légales et les cookies en conformité avec le RGPD.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'inauguration du distributeur automatique le jeudi 1<sup>er</sup> avril à 9h30.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du protocole sanitaire renforcé dans les écoles, 3 classes ont été fermées à l'école des Ormes. Les enfants ne fréquentaient pas le centre de loisirs.

M. Gérard NEPPER précise à l'assemblée que le comité des fêtes organise un jeu de pâques le 5 avril 2021 et propose de créer une mascotte à Tigery pour les divers événements à venir.

M. Abdelhakim KADDOUR précise qu'il y a encore des faits de vandalisme sur les véhicules sur le parking du stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **18h54**.

**La Secrétaire de séance**

**Gérard NEPPER**

**Le Maire**

Signature électronique

**Germain DUPONT**

